

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK- AHRAS
DAIRA DE BIR-BOUHOUC
COMMUNE DE ZOUABI

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISIOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article n°65 du Décret présidentiel n15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. le président de l'assemblée populaire communal de la commune de Zouabi informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : L'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimale N°: **01/2026** dans les quotidiens nationaux relatif **AUX (La Nouvelle République, Akhbar achark)** publier aussi dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public (**B.O.M.O.P**) publier aussi dans les journaux électroniques: **dzeyer top ,elmoudjaz.dz** Est attribué provisoirement suivant le tableau:

Intitulé du projet	Désignation de l'entreprise	La note Technique	Montant de l'offre (DA)	Délai	observati on
Entretien du CC67 du PK 7+ 000 au PK 11+ 500 sur 4.5 Km (Première tranche) avec contrôle technique et droits de publicité	002141050316309 SARL LES FRERES BEDAIRIA BTPH -ALGER-	70/85	67 132 720 ,69 DA	05 mois	Offre qualifiée

-Un délai de 10 (dix) jours à compter de la parution de cet avis est accordé aux soumissionnaires pour présenter leurs requêtes à la commission des marchés compétente et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel ci –dessus indiqué.

-conformément à l'article 82du décret présidentiel ci –dessus indiqué pour les autre soumissionnaires le service contractant est tenu d'inviter dans le même avis .ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de ses services aux plus tard 03 jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marche. Pour prendre connaissance du résultat détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

Zouabi le:
LE Président de L'APC